

# DISTRIBUTION SACS ORDURES MÉNAGÈRES

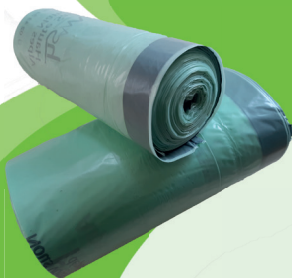
Dotation  
2023

**Pour choisir le montant de votre redevance (choix A, B ou C) :  
retrait impératif des sacs lors des permanences**

*Appeler obligatoirement la Communauté de communes\* si vous avez suffisamment de sacs en stock. Vous serez alors automatiquement facturé selon le choix A.*

- Pour les personnes arrivées dans la commune en 2022, merci de vous munir de l'acte d'achat ou du bail de location (aucun autre justificatif de domicile n'est accepté).
- Possibilité de retrait des sacs par une autre personne sur présentation d'une attestation sur l'honneur précisant les nom et prénom de la personne venant récupérer les sacs avec sa carte d'identité.
- Les professionnels doivent récupérer leurs sacs à la Communauté de communes\*.

## GESNES LE GANDELIN



## Distribution en Mairie

Pour les particuliers uniquement

**En décembre 2022**

Lundi 5, 12 et 19 : 9h-12h10  
Jeudi 8, 15 et 22 : 12h-16h30  
Samedi 3, 10 et 17 : 9h-12h

**En janvier 2023**

Lundi 2 : 9h-12h10  
Jeudi 5 : 12h-16h30  
Samedi 7 : 9h-12h

**Aucune autre permanence n'aura lieu  
en 2023 dans votre commune.**

La distribution sera ensuite assurée par la CCHSAM \*

**Covid :  
Application du  
protocole en vigueur**

\*CCHSAM - 2 rue Abbé Lelièvre - 72130 Fresnay-sur-Sarthe  
Lundi et vendredi : 9h-12h  
Mardi, mercredi et jeudi : 9h-12h / 14h-17h  
02 43 34 34 59 / [contact@cchautesarthealpesmancelles.fr](mailto:contact@cchautesarthealpesmancelles.fr)